

6. MOYENS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICINE

6.11 Veille légale et scientifique sur l'exercice professionnel



PRINCIPE 37

L'officine met en place une veille sanitaire, scientifique et réglementaire, partagée auprès de l'équipe.

FINALITÉ

L'activité de veille documentaire participe au socle fondamental d'une officine permettant à celle-ci d'actualiser ses connaissances, d'informer les patients et de prévenir tout risque sanitaire.

QUESTIONS À SE POSER :

- Est-ce que l'équipe est informée de l'actualité de la profession ?
- Est-ce que les revues professionnelles sont mises à disposition et lues par les collaborateurs ?
- Est-ce que l'équipe a connaissance des évolutions réglementaires ?

EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Nommer un responsable veille scientifique et réglementaire.
- Discuter des actualités réglementaires lors de réunions d'équipe.
- Mettre en place des abonnements spécialisés.
- Consulter régulièrement les sites de référence listés au chapitre 8.

Les outils associés :

- M.36 - Veille légale et scientifique sur l'exercice professionnel